

Le loup Ã nouveau victime de la dÃ©magogie du gouvernement

Dossier de-
 la rÃ©daction de H2o
January 2026

En annonÃ§ant, parmi d'autres rÃ©gressions environnementales, l'augmentation du plafond annuel de destruction de loups, la ministre de l'Agriculture et le gouvernement s'assoient aussi bien sur le droit que sur l'expertise scientifique, dÃ©clarent dans un communiquÃ© commun FNE, ASPAS, FERUS, HumanitÃ© & BiodiversitÃ©, LPO, WWF. Sur le droit parce que le cadre juridique de possibilitÃ© de destructions de loups est trÃ©s clair : malgrÃ© le changement de statut rÃ©cent du loup par l'UE, les Ã©tats membres doivent garantir que les tirs de loups soient rigoureusement compatibles avec le maintien de la population dans un Ã©tat de conservation favorable. Toute proposition rÃ©glementaire nouvelle doit rÃ©pondre Ã cette obligation. Et sur l'expertise scientifique puisqu'une Ã©tude rÃ©cente menÃ©e par le MNHN, le CNRS et l'OFB Ã la demande de l'Ã©tat conclut Ã un risque net de baisse de la population avec le taux annuel de destruction dÃ©jÃ existant (19 % de la population estimÃ©e). Elle souligne aussi qu'un taux de 21 % comme annoncÃ© par la ministre gÃ©nÃ©rerait plus de 60 % de risques de faire baisser la population. Sans compter l'aveuglement de l'Ã©tat sur les destructions illÃ©gales.

Le gouvernement choisit ainsi une gestion politicienne au dÃ©triment d'une espÃ©ce protÃ©gÃ©e, sans aucune garantie pour l'Ã©levage, car la destruction de loups n'a jamais empÃªchÃ©e Ã elle seule la prÃ©dation. L'Ã©tat veut faire croire que la gestion de la prÃ©sence du loup peut se faire prioritairement par un usage libÃ©ralisÃ© des tirs de destruction, alors que trois dÃ©cennies de prÃ©sence du loup ont montrÃ© que c'est la mise en Ã©uvre effective des moyens de protection qui permet de prÃ©venir le plus efficacement les dommages. De plus, contrairement Ã ce qu'affirme la ministre, le loup ne se multiplie pas : au contraire, on constate une stabilisation de la population depuis 4 ans. Mais cette stagnation n'empÃªche pas que des individus arrivent sur des territoires nouveaux, oÃ¹ les augmentations de dommages les plus importantes sont constatÃ©es car la majoritÃ© des Ã©levages n'y sont pas encore protÃ©gÃ©s. Cela souligne encore que la prioritÃ© doit Ãatre donnÃ©e Ã l'accompagnement des Ã©leveurs sur ces secteurs pour prÃ©venir les dommages.

Il n'est pas admissible que le gouvernement choisisse dÃ©libÃ©rÃ©ment de faire rÃ©gresser la population de loups, alors que le maintien d'un Ã©tat de conservation favorable de l'espÃ©ce dans son aire de rÃ©partition naturelle reste le cadre qui conditionne les possibilitÃ©s de destructions. Cet Ã©tat de conservation doit Ãatre apprÃ©ciÃ© au niveau national mais pas uniquement : il doit l'Ãatre aussi au niveau rÃ©gional et au niveau local, comme le confirment les documents d'orientation de la Commission europÃ©enne ainsi que la Cour de justice de l'Union europÃ©enne et rÃ©cemment le Conseil d'Ã©tat. Il est encore temps pour l'Ã©tat de revenir sur cette annonce prÃ©cipitÃ©e : le loup, pas plus que l'extension de l'usage des pesticides ou la construction de mÃ©ga-bassines, ne doit Ãatre la variable d'ajustement de calculs politiques.